



EILT
Urgent

Berne, le 11 août 1951.

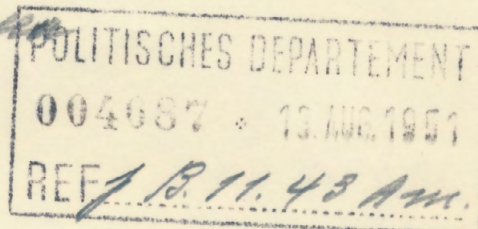
SCHWEIZERISCHE
BUNDESANWALTSCHAFT
MINISTÈRE PUBLIC FÉDÉRAL
MINISTERO PUBBLICO
DELLA CONFEDERAZIONE

Département politique fédéral
Affaires politiques,
B e r n e .

No. C.12.5032.Du/j.

M. J. J. J. J.
11. 8. 51

Affaire Charles Davis.



Monsieur le Ministre,

Veillez trouver ci-joint le double d'une lettre que mon substitut vient d'adresser à la Chambre d'accusation, par laquelle il remet à cette autorité deux extraits de journaux d'hier. Je pense que le communiqué en question ne vous aura pas échappé.

Il semble donc bien que M. Carter Vincent, ancien ministre des Etats-Unis d'Amérique à Berne, serait actuellement l'objet, dans son pays, de poursuites pour menées communistes. On lui reprocherait même d'avoir pratiqué en Suisse de l'espionnage pour le compte des communistes! Cela paraît assez vraisemblable lorsqu'on sait, d'une part, que les Américains ont la tendance de plus en plus marquée de voir rouge écarlate partout, et d'autre part que le sieur Davis a donné à l'agent de Mc Carthy des renseignements abominablement inexacts (cf. acte d'accusation, page 7, ch. 3, page 8, et enfin page 12, lettres f et g).

Le rôle joué par l'inculpé Davis prend ainsi une certaine tournure de gravité. Aussi me serait-il fort précieux d'obtenir, par le truchement de notre légation à Washington, tous renseignements utiles concernant les poursuites prétendument engagées contre Mr Carter Vincent.

Il m'importe de savoir au plus vite, en particulier:

- a) s'il est exact que M. Vincent fait l'objet de poursuites pénales;

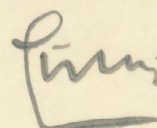
- 2 -

- b) s'il est exact (cf. communiqué United Press dans le "Bund" du 10 août) que l'accusation dressée contre M. Vincent est basée, entre autres sources, sur des preuves recueillies par le Federal Bureau of investigations;
- c) sur quoi se fondent les griefs formulés notamment contre l'ancien ministre des USA en Suisse.

La légation m'obligerait en me renseignant de façon aussi détaillée que possible sur ce qu'il est convenu d'appeler maintenant la "China-Lobby". Il doit exister à ce sujet un rapport de la sous-commission des affaires étrangères du Sénat américain, placée sous la présidence du sénateur Tydings. Je me suis laissé dire que le "New-York Times" du 11 juin 1951 contient un article où il est question de ce rapport (page 6 du journal). Serait-il possible à vos services de me procurer et le rapport de ladite sous-commission et le numéro du journal cité ?

Vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

LE PROCUREUR GENERAL
DE LA CONFEDERATION:



✓
Une annexe.